



BULLETIN RÉSIDENTS-FAMILLES

ÉDITION

FÉVRIER 2025

SOMMAIRE

- | | |
|------------------------|--|
| 1. Maltraitance | 5. Propreté |
| 2. Dansons ensemble | 6. Numéros importants |
| 3. J'arrête, j'y gagne | 7. Semaine de la Prévention du suicide |
| 4. Rôle du CLPQS | 8. Clinique - Impôts |

DANSONS ENSEMBLE

Nous avons le plaisir de vous annoncer que l'activité « Dansons Ensemble » reprend à partir du 31 janvier à 15h25 ! Chaque dernier vendredi du mois, une chanson sera diffusée dans nos unités via les interphones pour offrir un moment de musique et de convivialité à tous nos résidents. Ce petit moment de joie et de partage dure environ 5 minutes, mais il permet d'enrichir le quotidien et de faire vivre encore davantage notre milieu de vie. Nous invitons tous les résidents et le personnel à se joindre à cet instant musical. Venez chanter, danser ou simplement profiter de l'ambiance festive qui s'installe chaque mois ! Bonne journée !

Muriel Frénois,
Coordonnatrice du milieu de vie et des services professionnels

DÉFI J'ARRÊTE, J'Y GAGNE



C'est une vaste campagne québécoise qui invite les fumeurs qui sont prêts à arrêter de fumer à passer à l'action. Arrêter de fumer, c'est loin d'être facile, mais avec de l'aide et une bonne dose de volonté, c'est possible. Faites votre choix parmi les outils de soutien gratuits. Pour plus d'informations et de soutien :
- Ligne 1-866- JARRETE (527-7383)
- Centres d'abandon du tabagisme
- SMAT.ca

Luttons contre la maltraitance

Unissons-nous pour prévenir et lutter contre la maltraitance envers les personnes âgées et toute autre personne majeure en situation de vulnérabilité et signalons toutes les situations fondées ou laissant croire à de la maltraitance, un abus ou une négligence!

VOUS ÊTES TÉMOIN D'UN ACTE RÉPRÉHENSIBLE ?

C'est VOTRE devoir de divulguer ... et c'est la loi !

Si vous êtes témoin ou si une situation vous met dans le doute, vous êtes formellement invité à divulguer. Vous devez signaler, soit directement au Commissaire local aux plaintes, en contactant la ligne sur la maltraitance, le CAAP ou le délégué de la mise en œuvre de la politique pour contrer la maltraitance au Groupe Roy Santé, M. Jean-François Gauthier, conseiller en milieu de vie (coordonnées à la page suivante). Il est toujours possible également de contacter votre directeur et/ou gestionnaire.

Dans les CHSLD, le signalement des actes répréhensibles est essentiel pour garantir un environnement sécuritaire et bienveillant, tant pour les résidents que pour le personnel. Cependant, la proximité sociale entre collègues, résidents et familles peut rendre cette démarche difficile. Les liens affectifs et la confiance tissés au sein de ces communautés peuvent créer un dilemme moral pour ceux qui sont témoins de comportements inappropriés. Il faut comprendre qu'en divulguant vous prenez soin de votre relation personnelle ou professionnelle.

Bien que la prescription légale soit très claire, une personne qui ne signale pas et qui contrevient de ce fait à la loi s'expose à des amendes très significatives, en plus de contribuer à entretenir un environnement où les abus peuvent se normaliser, voire de s'aggraver, mettant ainsi en danger les résidents ou la personne vulnérable et de facto compromet le climat de confiance dans l'établissement.

Le signalement des actes répréhensibles est une obligation légale et représente un geste fondamental dans l'intérêt supérieur des résidents qui vivent en CHSLD. Ne pas signaler un comportement inapproprié, même s'il semble isolé, peut avoir des conséquences graves et prolonger des situations de maltraitance ou de négligence. Il est crucial de comprendre que chaque omission de signalement permet à des abus de persister, ce qui peut entraîner des préjudices irréparables pour les victimes. **EN SIGNALANT** ces comportements, **NOUS PROTÉGEONS** les résidents et préservons également l'intégrité morale et professionnelle de notre organisation. Nous avons besoin de vous pour dénoncer !

Le Groupe Roy Santé s'est engagé à encourager une culture de transparence et de respect, où le signalement d'un abus est perçu comme un acte de responsable, dans l'intérêt collectif.

En favorisant un environnement où la sécurité des résidents est au cœur de nos préoccupations, le signalement des actes répréhensibles devient un élément clé pour garantir la quiétude, le bien-être et des soins et services sécuritaires et de qualité.

Merci d'être les yeux, les oreilles, et la voie des victimes.

Marie-France Goyette,
Directrice générale

Aidez-nous à choisir!

Dans un souci de vous partager de l'information qui vous intéresse, nous vous interpellons afin de nous transmettre des sujets que vous aimeriez qu'on aborde dans nos journaux mensuels.

Merci de faire parvenir vos sujets à Mme. Louise Lafrance : louise.lafrance.groys@ssss.gouv.qc.ca

PROPRETÉ, C'EST L'AFFAIRE DE TOUS

Depuis plusieurs mois, le service d'hygiène et salubrité travaille sur une campagne fierté qui sera déployée dès le mois de février. Le but de cette campagne est de sensibiliser les utilisateurs de nos établissements sur le rôle des préposés à l'hygiène salubrité, mais aussi sur le rôle de tout un chacun pour le maintien des lieux propres et sécuritaires. Nous vous invitons à consulter les différentes affiches qui seront installées dans l'établissement.

Maxime Paradis,
Cheffe du service entretien et installations matérielles

MALTRAITANCE – NUMÉROS IMPORTANTS

Ligne Aide Maltraitance

Adultes Aînés :

1-888-489-2287

514-489-2287

Centre d'assistance et d'accompagnement aux plaintes CAAP – Ile de Montréal

Téléphone : 514-861-5998

Télécopieur : 514-861-5999

Coordonnées Commissaire Local aux Plaintes et à la Qualité des services – CCOMTL

Téléphone : 514-340-8222 - poste
24222

Coordonnées Commissaire Local aux Plaintes et à la Qualité des services – CENTL

Téléphone : 514-252-3510

Coordonnées Groupe Roy Santé

M. Jean-François Gauthier, Conseiller Milieu de vie

Téléphone : 514-849-1357 - poste
2500

Marie-France Goyette
Directrice générale

Rôle du Commissaire Local aux Plaintes et à la Qualité des Services

Le commissaire aux plaintes et à la qualité des services remplit des fonctions exclusives centrées sur le respect des droits et sur la satisfaction des résidents.

En plus d'examiner les plaintes qui lui sont acheminées, il siège au Comité de vigilance qui a pour principales fonctions **d'assurer le suivi des recommandations émises dans différents rapports sur la qualité des services**. De plus, le Groupe Roy Santé a reconnu officiellement les droits des résidents par l'adoption d'un code d'éthique qui en décrit plusieurs aspects. Des comités de résidents sont aussi en place dans les établissements de l'organisation pour informer les résidents sur leurs droits et pour

les promouvoir. Enfin, plusieurs autres comités ont pour fonction d'assurer une qualité de services pour tous les résidents. Malgré ces mécanismes et toutes les attentions individuelles que les employés peuvent déployer quotidiennement pour offrir la plus grande qualité possible, il peut arriver que des services ne correspondent pas aux attentes des résidents ou de leurs proches. Je vous rappelle donc que le personnel, les chefs d'unité et tous les responsables des services souhaitent toujours être avisés si vous ressentez de l'insatisfaction : **parlez-en aux personnes en qui vous avez confiance.**

Marie-France Goyette
Directrice générale

EST-CE QUE VOUS OU UN MEMBRE DE VOTRE ENTOURAGE VIVEZ DES DIFFICULTÉS ? SEMAINE DE PRÉVENTION DU SUICIDE 2 AU 8 FÉVRIER 2025.

Nous désirons vous rappeler les numéros de téléphone afin d'obtenir de l'aide, et ce, sans frais :

Ligne d'intervention de l'Association Québécoise de Prévention du Suicide (AQPC) : **+1.866.277.3553**.

MIEUX VAUT PRÉVENIR

OseParlerDuSuicide.com



Les employés peuvent bénéficier **du programme d'Aide aux employés**, service de counseling, de coaching ou de soutien confidentiel sans frais en composant le numéro :



Marylène Boivin,
Conseillère en gestion des ressources humaines

Clinique d'impôts pour les résidents

Certains résidents esseulés peuvent **bénéficier d'un service gratuit de clinique d'impôts offert par une bénévole du Groupe Roy Santé**. Pour en bénéficier, le résident doit disposer d'un **revenu inférieur à 28 000\$**. D'autres conditions peuvent s'appliquer.

Les résidents nécessitant du soutien pour compléter les rapports d'impôts doivent faire parvenir leurs documents avant le 18 avril 2025 à Mme Chantal Limoges pour le Centre Le Royer et à Mme Louise Lafrance pour le CHSLD St-Georges.

Documents à remettre :

- Formulaire T4A (OAS) et T4A et/ou T4A (P) ;
- État des prestations (T5007) ;
- Documents relatifs aux frais médicaux.

Ces informations doivent accompagner vos documents :

- Nom de famille et prénom ;
- Date de naissance ;
- État civil.

Louise Lafrance

Agente administrative admission et compte à recevoir

CHSLD St-Georges

514 849 1357, poste 2360

Chantal Limoges

Adjointe administrative Centre Le Royer
514 493 9397, poste 3103